

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.160 B **Contrat de ville : programmation 2024**

LE 5 NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 octobre 2024

Secrétaire de Séance: Gérard ROY

Membres en exercice: **26**
Nombre de présents: **16**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **5**
Nombre d'absents : **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Dominique PEREZ à Jean-Luc MARTIAL,

Excusé(s):

Gérard GERDIER, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD,

Absent(s):

Michel BUISSON, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_160B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.160 B**

Rapporteur : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONTRAT DE VILLE : PROGRAMMATION 2024

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants

Ambition : citoyenneté, facteur de cohésion sociale

Enjeux :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
																

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération

Vu les orientations de l'appel à projets 2024 du contrat de ville ;

Vu les inscriptions décidées au budget primitif ;

Le Contrat de Ville constitue le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en direction des quartiers défavorisés de l'agglomération et de leurs habitants.
Il répond aux enjeux de développement solidaire et de cohésion sociale de l'agglomération.

Le Contrat de Ville est un dispositif multipartenarial qui associe l'État, GrandAngoulême et les communes d'Angoulême, de Soyaux, de La Couronne ainsi qu'une large communauté d'acteurs. La programmation des actions intervient sur plusieurs appels à projets annuels correspondant à des dispositifs rattachés au contrat dont la Cité de L'Emploi qui œuvre à lever les freins vers l'insertion professionnelle.

La Cité de l'Emploi de GrandAngoulême a bénéficié de crédits spécifiques pour soutenir des actions d'insertion par le sport et pour favoriser des parcours sans rupture.

Des projets restent donc à programmer pour l'année 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_160B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024

Projet	Porteur	Montant	Elus ne prenant pas part au vote
Réalisation d'un podcast sur le rôle de la culture dans la politique de la ville	Artem et Cetera	3 000,00 €	
Maison de Justice et du Droit – hébergement dans le quartier de la Grande Garenne	Association Père Le Bideau	7 884,93 €	
Cité de l'Emploi : Sportez vers l'Emploi	Mission Locale	5 000,00 €	Michel BUISSON Anne-Laure WILLAUMEZ
Cité de l'Emploi : l'esprit des arts martiaux dans le monde du travail	Association Karaté Angoulême Soyaux	1 500,00 €	
Cité de l'Emploi : SAS Tremplin – édition sport	GE 16	4 000,00 €	

Le montant total des attributions s'élève à 21 384,93 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER la programmation des actions du contrat de ville 2024 et de la Cité de l'Emploi telles que détaillées ci-dessus.

D'ATTRIBUER les montants de subventions suivants :

- Artem et Cetera : 3 000,00 €
- Association Père Le Bideau : 7 884,93 €
- Mission Locale : 5 000,00 €
- Association Karaté Angoulême Soyaux : 1 500,00 €
- Groupement d'Employeurs 16 : 4 000,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Anne-Laure Willaumez-Guillemeteau en sa qualité de vice-présidente en charge de la politique de la ville à signer tous les documents et actes juridiques se rapportant à ces projets.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Michel BUISSON et Anne-Laure WILLAUMEZ- GUILLEMETEAU ne prennent pas part au débat et au vote pour la subvention attribuée à la Mission Locale) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241105-2024_11_160B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024

Publication : 08/11/2024